



F E V R I E R 2 0 2 0

Publication :

Etablissement du  
service national  
nord-ouest /

CSN ROUEN  
Cellule relations  
publiques



## Service National Universel (SNU) 2020

*Nombre d'entre vous ont sans doute déjà pu être confrontés à des jeunes ou à des parents souhaitant obtenir des explications sur ce que certains d'entre eux dénomment à tort comme un « nouveau service militaire ».*

*Mais quel est ce nouveau dispositif ? à qui s'adresse-t-il ? comment faire pour y participer ? ...*

*Ce flash info a pour but de vous aider à répondre à toutes ces questions.*

Depuis le 1er février, les jeunes volontaires qui souhaitent participer au Service National Universel pour l'année 2020 peuvent s'inscrire sur le portail <https://www.snu.gouv.fr>



Le séjour de cohésion d'une durée de deux semaines se déroulera **du lundi 22 juin au vendredi 3 juillet** et aura lieu en dehors du département de résidence du jeune.

### Qui peut s'inscrire ?

Le Service national universel (SNU) s'adresse aux **filles et garçons âgés de 15 à 17 ans**, durant l'année suivant leur classe de troisième.

**ATTENTION** : pour les jeunes ayant des épreuves du baccalauréat, il est impératif qu'ils vérifient avant leur inscription au SNU s'ils ne doivent pas passer d'épreuves entre le 22 juin et le 3 juillet.

Les apprentis, les jeunes travailleurs et les jeunes sortis du système scolaire sont aussi concernés et peuvent faire acte de candidature. Pour les apprentis, ces derniers doivent auparavant bénéficier de l'accord de leur employeur.

### Comment s'effectuera la sélection ?

La sélection se fera en s'assurant de la diversité sociale des cohortes et en visant à une représentation hétérogène de la classe d'âge d'un département (jeunes scolarisés ou déscolarisés, apprentis, garçons / filles, jeunes en situation de handicap, originaires de milieux urbains ou ruraux,...) et dans la limite des capacités d'accueil du site.

Le SNU répond à des principes de mobilité, de mixité et de brassage social et territorial.



**Publication :**

Etablissement du  
service national  
nord-ouest /

CSN ROUEN/  
Cellule relations  
publiques

## Le séjour de cohésion qu'est-ce que c'est ?

Du 22 juin au 3 juillet se déroulera le séjour de cohésion qui constitue **la première étape du SNU**.

A savoir que le SNU est divisé en 3 étapes dont 2 obligatoires :

- 1) Le séjour de cohésion : une période de deux semaines en hébergement collectif et dont le déroulé est précisé ci-dessous.
- 2) La mission d'intérêt général : cette mission se déroule sur 84 heures tout au long de l'année ou 12 jours consécutifs. Elle place les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Au cours de cette mission d'intérêt général et en fonction de leur situation, les volontaires peuvent être accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- 3) L'engagement volontaire : **facultatif** et devant durer 3 mois au minimum, il vise à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

## Déroulé du séjour de cohésion

L'hébergement sera collectif, dans des internats ou tout autre établissement conforme à la réglementation d'accueil collectif de mineurs. Les dortoirs ne seront pas mixtes. Les volontaires ne rentreront pas chez eux le week-end durant le séjour de cohésion.

Quatre modules seront dispensés de manière similaire :

- Un module « Défense et mémoire »
- Un module « Sécurité »
- Un module sur le « code de la route »
- Un module « promotion de la santé ».

Concernant les autres activités, leur contenu variera selon les centres d'accueil et pourra être enrichi selon les spécificités locales. La participation aux modules d'activités est obligatoire mais, selon les thématiques, les volontaires auront parfois la possibilité de choisir entre différentes activités qui leur seront proposées.

## Comment s'inscrire ?

- 1) Se rendre sur le site <https://www.snu.gouv.fr/>
- 2) Cliquer sur l'onglet « JE M'INSCRIS »
- 3) Cliquer sur l'onglet « DEBUTEZ VOTRE INSCRIPTION » situé en bas de la page
- 4) Procéder au remplissage du formulaire. Il sera alors demandé au jeune volontaire de renseigner son adresse de messagerie. Celui-ci recevra ensuite un message incluant un lien qui lui permettra d'accéder au formulaire d'inscription.
- 5) Une fois l'inscription effectuée, une réunion sera organisée en présence du volontaire et de son représentant légal. Cette réunion a vocation à rappeler les modalités d'accomplissement du SNU ainsi que les droits, devoirs et responsabilités du volontaire au cours des temps successifs auxquels il aura vocation à participer. Il recevra également un dossier à remplir et divers documents administratifs à compléter.

**Le jeune volontaire recevra fin avril / début mai un message lui notifiant si sa candidature a pu être retenue au regard des différents critères de représentativité.** S'il est retenu, une convocation lui indiquant son centre d'affectation lui sera communiquée.

**IMPORTANT : Les inscriptions au SNU 2020 sont  
ouvertes jusqu'au vendredi 3 avril, 17 heures.**